

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) du projet de contournement Ouest de Nîmes sur le territoire des communes de Nîmes, Milhaud et Caveirac, à la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des communes de Nîmes, Milhaud et Caveirac et au classement de la future voirie en route express, porté par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Occitanie**

Par arrêté préfectoral n° 30-2022-12-28-00001 du 28 décembre 2022, une enquête publique dans le cadre du projet de contournement Ouest de Nîmes sur le territoire des communes de Nîmes, Milhaud et Caveirac est ouverte en mairie Nîmes **durant 32 jours consécutifs, du lundi 6 février 2023 à 9 heures au jeudi 9 mars 2023 inclus à 17h00.**

Cette enquête publique est préalable :

- à la déclaration d'utilité publique (DUP) de la réalisation du projet de contournement Ouest de Nîmes sur les communes de Nîmes, Milhaud et Caveirac ;
- à la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme (PLU) des communes de Nîmes, Milhaud et Caveirac ;
- au classement de la future voirie en route express.

Le projet a fait l'objet d'une étude d'impact, d'un avis de l'autorité environnementale et des communes concernées, insérés dans le dossier et consultables sur le site internet mentionné ci-dessous.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté ministériel déclarant d'utilité publique le projet de contournement ouest de Nîmes emportant mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des communes de Nîmes, Milhaud et Caveirac et le classement de la future voirie en route express ou un arrêté de refus.

Une commission d'enquête a été désignée par le président du tribunal administratif de Nîmes le 2 septembre 2022, et ainsi composée :

**Président** : Monsieur Patrick LETURE, officier de la Marine Nationale, en retraite.

**Membres titulaires** : Madame Hélène DUBOIS DE MONTREYNAUD, consultante en ingénierie culturelle, en retraite, et Monsieur Philippe GRAILHE, officier de la Gendarmerie Nationale, en retraite.

La mairie de Nîmes – services techniques – 152, avenue Robert Bompard – 30033 Nîmes cedex 9 est désignée comme siège de l'enquête publique unique.

Les pièces du dossier d'enquête, ainsi qu'un registre d'enquête unique seront tenus à la disposition du public, qui pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public des bureaux :

<b>Mairie de Nîmes</b>	services techniques - 152, avenue Robert Bompard – 30033 Nîmes cedex 9	du lundi au vendredi inclus, de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.
<b>Mairie de Milhaud</b>	1, rue Pierre Guérin – 30540 Milhaud	les lundis, mercredis, vendredis de 8 heures 30 à 12 heures et de 14 heures à 17 heures 30 et les mardis et jeudis de 8 heures 30 à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures 30.
<b>Mairie de Caveirac</b>	Place du Château - 30820 Caveirac	les lundis, de 9 heures à 17 heures (sans interruption) les mardis, mercredis, jeudis de 8 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures les vendredis de 8 heures à 12 heures

L'intégralité du dossier mis à l'enquête sera également consultable sur un poste informatique mis à la disposition du public dans les locaux de chacune des mairies, aux adresses, jours et heures mentionnés ci-dessus, durant toute la durée de l'enquête.

Le public pourra consulter le dossier d'enquête publique unique, 24 heures sur 24, pendant toute la durée de l'enquête publique sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/4380>

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations portant sur l'utilité publique du projet de contournement Ouest de Nîmes, sur la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme (PLU) des communes de Nîmes, Milhaud et Caveirac, et sur le classement de la future voirie en route express pourront être, par toute personne intéressée, soit :

1/ Consignées sur le **registre d'enquête publique** ouvert à cet effet au siège de l'enquête et dans les communes concernées, constitué de feuillets non mobiles, côtés et paraphés par la commission d'enquête, ouvert à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. (1 registre format « papier » pour chaque commune) :

<b>Mairie de Nîmes</b>	services techniques - 152, avenue Robert Bompard – 30033 Nîmes cedex 9	du lundi au vendredi inclus, de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.
<b>Mairie de Milhaud</b>	1, rue Pierre Guérin 30540 Milhaud	les lundis, mercredis, vendredis de 8 heures 30 à 12 heures et de 14 heures à 17 heures 30 et les mardis et jeudis de 8 heures 30 à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures 30.
<b>Mairie de Caveirac</b>	Place du Château - 30820 Caveirac	les lundis de 9 heures à 17 heures (sans interruption) les mardis, mercredis, jeudis de 8 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures les vendredis de 8 heures à 12 heures

Celles-ci seront annexées au registre d'enquête dématérialisé de manière régulière.

2/ Adressées par correspondance, à l'attention de M le président de la commission d'enquête sur le projet de contournement ouest de Nîmes domicilié à la mairie de Nîmes, services techniques – 152, avenue Robert Bompard – 30033 Nîmes cedex 9. Celles-ci seront annexées au registre d'enquête de manière régulière.

3/ Pendant la durée de l'enquête publique, un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public pourra transmettre directement ses observations et propositions sera ouvert à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4380>

Les observations pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : [enquete-publique-4380@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4380@registre-dematerialise.fr)

Les observations transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/4380> visibles par tous.

4/ Communiquées, par voies écrite ou orale, à la commission d'enquête, qui sera en mesure de recevoir personnellement le public lors des permanences qui seront tenues en mairie, à l'adresse, jours et heures suivants :

Lieux	Dates/Horaires
<b>Mairie de Nîmes, services techniques 152, avenue Robert Bompard – 30033 Nîmes</b>	le lundi 6 février 2023, de 9 heures à 12 heures (jour de l'ouverture de l'enquête) le mardi 21 février 2023, de 9 heures à 12 heures le jeudi 9 mars 2023, de 14 heures à 17 heures (jour de la clôture de l'enquête).
<b>Mairie de Milhaud 1 rue Pierre Guérin – 30540 Milhaud</b>	le mercredi 8 février 2023, de 9 heures à 12 heures le samedi 18 février 2023, de 9 heures à 12 heures le mardi 7 mars 2023, de 16 heures à 19 heures.
<b>Mairie de Caveirac Place du Château - 30820 Caveirac</b>	le mardi 7 février 2023, de 9 heures à 12 heures le samedi 25 février 2023, de 9 heures à 12 heures le lundi 6 mars 2023, de 16 heures à 19 heures.

Ne seront prises en compte que les observations portant sur l'utilité publique du projet, sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) des communes de Nîmes, Milhaud et Caveirac et sur le classement de la future voirie en route express qui seront formulées du **lundi 6 février 2023, à 9 heures, au jeudi 9 mars 2023, à 17 heures.**

Toute personne peut également s'adresser à Monsieur François GHIONE, chef de division à la DREAL Occitanie – 520, allée Henry II de Montmorency, CS 69007 – 34064 Montpellier Cedex 02 – par téléphone au 04.34.46.66.84 ou mail [francois.ghione@developpement-durable.gouv.fr](mailto:francois.ghione@developpement-durable.gouv.fr) aux fins d'obtenir toutes informations relatives à ce projet.

Le présent avis sera affiché en mairies de Nîmes, de Milhaud et de Caveirac. Il sera également publié sur le site internet des services de l'État dans le Gard à l'adresse suivante : [www.gard.gouv.fr](http://www.gard.gouv.fr)

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête en mairies de Nîmes, Milhaud, et Caveirac, à la DREAL Occitanie ainsi qu'en préfecture du Gard, direction de la citoyenneté, de la légalité et de la coordination, bureau de la réglementation générale et de l'environnement, 10 avenue Feuchères, 30045 Nîmes cedex 9.